

« Histoire de l'enseignement primaire

Commune de Goux - La Couarde »

« Enregistré à la mairie de Goux une autorisation spéciale pour la commune de Goux, arrondissement de Melle, département des Deux-Sèvres, délivrée par le Recteur de l'Académie de Poitiers le 9 décembre 1820 :

« Nous Recteur de l'Académie de Poitiers, vu le Brevet de capacité du 3^{ème} degré, accordé par nous le 6 novembre 1820 au sieur Renaud Pierre né à Trémont D.S. le 20 vendémiaire an 13. D'après la présentation qui nous a été faite par le Comité cantonal protestant de La Mothe Saint-Héray, Arrt de Melle, accordons au dit Pierre Renaud en vertu des dispositions de l'article 18 de l'ordonnance royale du 29 février 1816, l'autorisation spéciale qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions d'instituteur primaire dans la commune de Goux, située dans le ressort du dit Comité.

A la maire de Goux le 2 mars 1821. Signé Chauvineau Maire »

Le dénommé ci-dessus, Renaud Pierre resta instituteur de la commune de Goux jusqu'en 1832. L'été, comme il n'avait pas d'élèves, il rejoignait ses parents qui habitaient la commune de La Mothe Saint-Héray et les aidait dans leurs travaux agricoles. Le mois de novembre revenu il retournait à sa classe et y restait jusqu'en avril ou mai. D'après les renseignements d'un vieillard qui a été son élève, la majeure partie du temps que l'on passait en classe était employée à copier des modèles d'écriture décorés de paraphe en tous genres.

A la suite des modèles, les élèves copiaient dans l'Histoire Sainte ou le Nouveau Testament, faisaient quelques opérations simples puis allaient lire à tour de rôle. Et cela, chaque jour de classe ; jamais de leçons ou autres devoirs écrits.

Désignation d'un nouvel instituteur.

Conseil Municipal : « Aujourd'hui 23 décembre 1833, le Conseil Municipal de Goux réuni au lieu ordinaire de ses séances, en vertu de la lettre de Mr le Sous-Préfet de Melle, date du 12 de ce mois, aux fins de présenter au Conseil d'Arrondissement les candidats aux fonctions d'instituteur communal.

Après avoir pris l'avis du comité de surveillance, le Conseil Municipal propose que Mr Gilbert Louis pourvu d'un brevet de capacité en date du 7 juin 1832 et Chauvineau Jacques aussi pourvu d'un brevet de capacité du 19 juillet 1832 soient examinés par le Comité d'Arrondissement qui pourra seulement alors désigner avec connaissance de cause lequel des deux doit jouir des avantages réservés à l'instituteur communal.

Dans le cas où ni l'un ni l'autre des ci-dessus dénommés ne posséderait une instruction suffisante pour dédommager la commune des charges que lui imposera l'entretien d'un instituteur, le Conseil

Municipal est d'avis que le Conseil d'Arrondissement avise aux moyens de faire entrer cet instituteur à l'école normale qui sera établie dans ce département. »

Comité d'Arrondissement : « Le Comité d'Arrondissement de Melle décide que le sieur Chauvineau Jacques serait le seul candidat au poste de Goux et par un arrêté de Mr Guizot Ministre de l'Instruction Publique en date du 5 juillet 1834, un membre du Comité d'Arrondissement fut délégué pour l'installation du nommé Chauvineau qui était chargé de tenir à Goux une école primaire élémentaire. »

Jacques Chauvineau

A partir de cette époque, J. Chauvineau devient l'instituteur communal de Goux, poste qu'il occupa jusqu'en 1856. L'école était un petit local avec une seule porte et une seule petite fenêtre. Elle sert actuellement de cuisine et chambre à coucher à un journalier qui a peine à y trouver place avec sa femme et un enfant.

A la belle saison, elle était vide les 3 ou 4 mois d'été jusque vers 1850. L'instituteur fermait sa classe pour s'occuper aux travaux agricoles.

Pour le chauffage, chaque élève apportait une bûche tous les matins. On jetait le bois dans une vaste cheminée et tout le jour, c'était à qui se rapprocherait le plus de l'énorme brasier. Les écoliers chapardaient parfois le bois d'où les plaintes des propriétaires.

En 1832, le Conseil Municipal appelé à voter une somme pour subvenir à l'indemnité de logement de l'instituteur prit la délibération suivante :

« Le Conseil estime que les habitants de la commune de Goux, quoiqu'ils sont tous protestants, il y a lieu de réclamer pour elle le secours que le gouvernement accorde aux communes catholiques.

Et vu la difficulté de se pourvoir un local pour servir d'école communale et qu'il serait même trop coûteux à la commune de faire construire un local pour un espace de 5 mois par an, le Conseil après avoir vu et examiné qu'il n'a jamais été accordé aucune indemnité à l'instituteur, avons reconnu qu'il était de toute nécessité de voter une somme de trente francs pour indemnité de logement de l'instituteur communal, à condition qu'il enseignera les enfants indigents habitants de la commune. »

La Maison d'Ecole

En 1840, la commune fut mise en demeure de construire une maison d'école. Le Conseil municipal refusa donnant comme prétexte « qu'il sera aussi avantageux de se fournir d'une maison d'école, comme l'on fait maintenant en renouvelant le bail à ferme. »

En 1857, le Conseil municipal dans le but de faire construire une école mixte achète à La Couarde un terrain qui revint à 2 900 F. La construction de l'école revint à 6 125 F. La nouvelle construction fut habitable en 1859. Le logement se trouva plus vaste, plus aéré, mieux disposé sous le rapport de

l'hygiène que toutes les classes occupées précédemment. Les enfants fréquentèrent davantage et plus régulièrement l'école.

Avant cette époque, les filles étaient privées d'instruction ; bien rares étaient celles qui avaient appris à lire. Pour les garçons, lire, écrire, compter, voilà tout leur travail, point de leçons, excepté pour les plus avancés qui avaient une grammaire.

Les punitions consistaient en lignes à copier. La plus humiliante était le bonnet d'âne, un grand bonnet à deux pointes avec inscription : âne.

En 1856, Lagorre Alexandre succède à Chauvineau Jacques.

Le mode de chauffage changea avec la nouvelle classe ; un poêle remplaça la large cheminée mais longtemps encore les enfants apportèrent le bois chaque matin. Depuis 1880, le Conseil municipal inscrit au budget communal une somme de 60 F pour le chauffage des classes de jour.

En 1873, Barbreau Pierre remplaça Mr Lagorre son beau-frère ; il y resta 8 ans.

Pendant ce temps, en 1879, une école de filles fut créée. Mlle Clerc Pauline, actuellement Mme Pigeau, fut nommée institutrice. En 4 ans, elle changea trois fois de local et enfin en 1883, l'école de filles fut habitable.

En même temps, le matériel de l'école de garçons fut remis à neuf ; un plancher remplaça la terre battue, des agrès de gymnastique installés sous les préaux des garçons. Des murs de clôture séparèrent l'école des propriétés voisines ; en un mot, il y eut une amélioration excessivement importante.

En 1884, Mr Guichard Emile remplaça Mr Barbreau, et en 1885 Mr Pigeau instituteur actuel remplaça Mr Guichard.

En 1899, une école enfantine a été créée à La Couarde à la grande satisfaction des habitants. Elle a été ouverte par Mlle Clerc Pauline qui la dirige encore actuellement. »

In « Commune de Goux, faits d'histoire locale »

Rédigé en 1902 par Louis Pigeau, instituteur

(Archives du Centre de Documentation Jean Rivierre de La Couarde)